

Cannabis médical : « On met les patients en situation de risque », dénonce cet entrepreneur angevin

Alors qu'il devait être généralisé en 2025, le flou règne de nouveau sur l'avenir du cannabis thérapeutique en France. Entrepreneur dans ce domaine à Angers, Franck Milone accuse l'État de mettre les patients « en situation de risque ».



Angers, le 3 juillet 2023. Franck Milone dans le laboratoire de Delled – La Fleur. | ARCHIVES CO – LAURENT COMBET

« Une incompréhension totale » - Chloé BOSSARD

Le flou règne sur l'avenir du cannabis médical en France. Entrepreneur dans ce domaine à Angers, Franck Milone accuse l'État de mettre les patients « en situation de risque ». En 2025 auraient dû arriver sur le marché français les premiers médicaments à base de cannabis. Mais la période d'expérimentation entamée en mars 2021 a pris fin le 31 décembre dernier, laissant dans le flou les 3 000 patients qui en ont bénéficié. Ces malades, atteints de pathologies douloureuses et incurables, pourront continuer à prendre leurs traitements pendant six mois, a assuré le nouveau ministre de la Santé, Yannick Neuder, le 1er janvier, en attendant de réorganiser, de consulter pour savoir si on fait une filière autour de cette nouvelle source de médicaments.

Une situation « aberrante » pour Franck Milone, fondateur de l'entreprise angevine Delled – La Fleur, qui développe des produits thérapeutiques à base de fleur de cannabis. « Je me sens comme les patients qu'on trimballe de tous côtés depuis trois ans, dans

l'incompréhension totale », commente le trentenaire, lui-même traité au cannabis médical pour sa sclérose en plaques. « Dès 2022, un rapport d'évaluation concluait à la réussite de l'expérimentation et attestait des bienfaits et de la sécurité de ces médicaments », pose l'entrepreneur. « Tout le travail a déjà été fait, alors pourquoi attendre encore ? », interroge-t-il.

Engagé depuis plus de dix ans sur ce sujet, Franck Milone pointe « le décalage entre les discours sur la souveraineté et la réindustrialisation de la France et les faits ». Selon lui, « au lieu de faire du cannabis médical un cas d'école, on montre ce que la France sait faire de pire : une dépendance à 100 % de produits étrangers ». Remonté, le dirigeant déplore également que les responsables politiques fassent encore trop souvent l'amalgame avec le cannabis récréatif, considéré comme une drogue : « C'est comme si on assimilait les dérivés de morphine prescrits par les hôpitaux à des fumeries d'opium. C'est hors de propos. »

Actée par les précédents gouvernements, la généralisation du cannabis médical en France devait passer une dernière étape : sa validation par la Commission européenne. « Les décrets ont été préparés par les services de l'État dès le mois de mars », assure Franck Milone. Mais la dissolution de l'Assemblée nationale, en juin, en a décidé autrement. « Aujourd'hui, on remet tout en cause quitte à mettre les patients en situation de risque. »

Les propos du nouveau ministre, qui dit vouloir « étudier la voie du cannabis thérapeutique », lui donne néanmoins des raisons d'espérer. « Yannick Neuder est médecin, il sait lire un rapport et raisonner sur le plan de la santé. Quand on a fait le serment d'Hippocrate, on ne peut pas passer à côté du cannabis médical. » En attendant de pouvoir produire et vendre ses médicaments, l'entrepreneur a réduit ses charges au minimum et compte sur le soutien de ses investisseurs historiques. Son équipe compte aujourd'hui « moins de dix personnes », contre vingt-cinq il y a deux ans. Mais il l'assure, Delled sera prête à répondre lorsque le marché s'ouvrira enfin.

[Source Ouest-France](#)